SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Juin 2023 à 19 heures 30

<u>suivant convocation aux Membres</u> <u>en date du 5 juin 2023</u>

Présidence : Le Maire, Vincent STRICH

<u>Membres présents</u>: MM. Isabelle ALLOUCHE (arrivée à partir du point 4); Sophie DIENER; Christian ENTZ; Germain JUNG (arrivé à partir du point 8); Pierre MALATRE; Angélique MARTIN; Jérôme PRUVOT; Jean-Philippe RUBERT; Sonia SCHMITZ; Géraldine SCHURDER; Denis WACH et Céline WALTERSBERGER

Membres absents excusés : Mme Laetitia NASTASI

Membres absents: Mme Floriane BARACCHINI

Secrétaire de séance :

Début de séance : 19h38

0-0-0-0-0-0-0

Le maire remercie les Membres pour leurs présences ; il remercie également Claudine PEDUZZI pour avoir remis un coffret de vins au Maire de SERRAVALLE DI CHIENTI, lors de son déplacement en Italie.

PROCURATION

Aucune procuration n'est enregistrée.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Géraldine SCHURDER en qualité de secrétaire pour cette séance. Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 15 mai 2023, aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité par 11 voix POUR.

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Demande de rajout d'un point supplémentaire concernant les tarifs du périscolaire

Le maire propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour ; il concerne la fixation des tarifs pour le périscolaire.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 11 voix POUR ; il est délibéré de suite.

Suite à la réunion du 27 mars 2023 avec la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, nous avons reçu le 17 mai dernier l'ensemble des documents attendus y relatifs.

Les chiffres de fréquentation des mercredis et du temps périscolaire sont communiqués pour information ainsi que le budget prévisionnel 2023/2024.

Chaque tranche de tarifs subit une augmentation de 3 % selon le tableau ci-dessous :

Prestations	Forfait midi	Forfait soir
T1	7,17€ → 7,39€	3,31€ → 3,40€
T2	8,27€ → 8,51 €	3,86€ →3,98€
Т3	9,94€→ 10,24€	4,41€ -> 4,54€
T4	11,53€ → 11,88€	4,97€ → 5 ,12€
Т5	12,74€ → 13,12€	5,51€→5,67€

Le budget prévisionnel <u>extrascolaire</u> est équilibré à 50 709,43 euros avec communication d'une fiche de statistiques par revenu mensuel.

Le budget prévisionnel <u>périscolaire</u> est équilibré à 83 015,29 euros avec communication de deux fiches de statistiques (périscolaire et ALSH) par revenu mensuel.

Il reste à prévoir une réunion avec STEINBRUNN-LE-BAS au sujet de l'extrascolaire.

Concernant la tarification du périscolaire pour la prochaine rentrée, le Conseil municipal émet <u>un avis</u> favorable à l'unanimité par 10 voix POUR et 1 abstention.

Arrivée de Mme Isabelle ALLOUCHE

4/ Travaux de voiries : rue des Maréchaux + trottoirs rues de Flaxlanden et des Acacias

Dans le cadre des travaux de voiries, notamment l'installation de la rue des Maréchaux et la création de trottoirs dans les rues de Flaxlanden et des Acacias, nous avons pris contact avec différentes entreprises pour obtenir la meilleure offre.

Nous attendons leurs propositions financières afin de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la CeA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide <u>avec avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR</u> :

- > la réalisation des travaux envisagés ;
- > autorise le maire ou son 1er adjoint :
 - o à notifier à l'entreprise et signer avec elle, l'offre de prix,
 - o à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 du Budget Principal 2023.

5/ Travaux chaufferie: notification d'attribution de subvention CLIMAXION

Nous avions sollicité le soutien du Conseil régional pour financer l'installation d'une chaufferie biomasse. Par courrier en date du 14 avril dernier, Mme Christèle WILLER, Vice-Présidente de la Région Grand Est nous a informés qu'une aide de 149 563 € a bien été votée à l'occasion de la Commission Permanente du 14 avril 2023 en faveur de notre projet.

6/ Courrier de soutien à la Brigade Verte pour autorisation de détention d'armes

Au cours du Comité Syndical du 12 avril dernier à REGUISHEIM, la problématique du gibier blessé et agonisant a été évoquée et notamment les nombreuses interventions sur lesquelles les gardes champêtres sont appelés et se retrouvent démunis face à des situations bien compliquées puisqu'ils ne disposent d'aucun moyen pour agir en totale autonomie.

Pour tenter de résoudre cette difficulté qui pourrait être débloquée par Monsieur le Préfet, la Brigade Verte nous adresse un projet de courrier à notre signature, afin d'interpeller ce dernier sur cette problématique.

Le courrier sera rédigé en incluant la remarque de M. Christian ENTZ qui demande que soit émise une réserve relative à la formation impérative des gardes-champêtres au port d'arme. Après signature, il sera transmis à qui de droit.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR.

7/ Acceptation d'un chèque suite à vente de bois

La société KBois de BARTENHEIM représentée par M. Kirchhoffer, a acheté du bois provenant de notre forêt communale pour un montant de 457.00 €.

Le paiement est effectué par chèque N° 3742049 émis sur la BNP Paribas de Saint-Louis.

Le titre de recette sera émis auprès du SGC.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR.

Il reste environ 25m3 de bois à la vente ; M. Thomas LEY, notre référent ONF, s'en occupe. Le prix sera de $50 \in HT$ le m^3 .

8/ Information sur projet de jumelage

Mme Claudine PEDUZZI a profité d'un voyage en Italie pour passer par SERRAVALLE DI CHIENTI. A cette occasion, elle a remis un coffret de vins au Maire de la part de notre municipalité.

Elle a reçu un excellent accueil et a confirmé le souhait réciproque émis par M. NARDI pour que ce projet de jumelage se fasse.

Des renseignements seront pris de manière plus précise concernant la faisabilité de ce projet. L'éventualité de créer une commission communale ou association est soulevée, incluant des élus mais également à terme, avec la possibilité d'être ouverte à la population.

9/ Informations SLA

<u>Commission « Valorisation des déchets »</u> : Denis WACH a assisté à la rencontre du mardi 31 mai 2023 ; le groupe de travail a participé sous forme d'ateliers interactifs.

<u>Commission « Mobilité douce »</u> : la commission s'est réunie sous forme de comité restreint pour revoir le schéma directeur PPI (Projet Pluriannuel d'Investissement).

<u>Commission « Mutualisation et proximité »</u> : retour sur les réalisations de 2022 ; information sur le site mutualisation ; catalogue de subventions ; accompagnement PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ; ouverture du 3^{ème} bureau « France Services » à Hagenthal.

10/ Urbanisme

<u>Certificat d'urbanisme n° CUa.068.324.23.F0006</u> présenté par Me Christine KLEIN, notaire à Sierentz, pour un terrain rue du Neusetz, en section n° 16, parcelle n° 401/88 d'une contenance de 2553 m².

<u>Certificat d'urbanisme n° CUa.068.324.23.F0007</u> présenté par ELS IMMO à Eschentzwiller, pour la maison 7 rue des Acacias, en section n° 04, parcelles n° 166, 167, 168, 169 et 370 d'une contenance totale de 1718 m².

<u>Certificat d'urbanisme n° CUa.068.324.23.F0008</u> présenté par Me Laurent GREDY, notaire à Mulhouse, pour la maison 36 rue de Flaxlanden, en section n° 16, parcelle n° 535/465 d'une contenance de 849 m².

<u>Certificat d'urbanisme n° CUa.068.324.23.F0009@</u> présenté par Me Mary STUDER, notaire à Hirsingue, pour la maison 10 rue de Rantzwiller, en section n° 1, parcelle n° 109 d'une contenance de 352 m².

<u>Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0015</u> présentée par Mme Aurélie SUSSELIN, pour l'installation d'un abri de jardin, 24 rue de de Flaxlanden, section n° 16, parcelles n° 549/358 et 550/283 d'une contenance totale de 509 m².

<u>Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0016</u> présentée par M. Didier STIRN, pour la mise en place d'une fenêtre de toit, au 9 rue du Winzerhaus, section n° 03, parcelles n° 307 et 395 d'une contenance totale de 1196 m².

<u>Permis de construire n° PC.068.324.23.F0004</u> présenté par Mme Nicole SALADIN, pour la construction d'un garage enterré avec local technique (station recharge véhicules électriques), 3 rue du Neusetz, section n° 16, parcelles n° 501, 504, 506, 508, 295 et 296 d'une contenance totale de 2502 m².

<u>Permis de construire n° PC.068.324.23.F0005</u> présenté par M. et Mme Pierre et Coralie KEIFLIN, pour la construction d'une maison d'habitation, rue Principale, section n° 02, parcelle n° 378 d'une contenance de 719 m².

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

11/ Travaux

Rue principale : en date du jeudi 8 juin, la Collectivité Européenne d'Alsace nous a demandé d'établir un arrêté municipal pour intervention sur le domaine public le lundi 12 juin 2023 afin de procéder à la

réfection du macadam arraché lors de l'orage du 5 mai dernier. Les travaux se situent à hauteur du n° 85 rue Principale. A l'aide de la caméra, les services de SLA ont constaté que le réseau était bouché sur plus de la moitié du tronçon.

<u>Préparation du futur verger communal</u>: l'entreprise Rokemann nous a transmis un devis pour des travaux de préparation de terrain pour le futur verger communal. Il y a des souches à enlever et le nivellement du terrain sur une surface d'environ 5 000 m².

Le montant présenté est de 5 090,00 € HT (6 108,00 € TTC).

En attendant l'acquisition de cette parcelle, une convention sera établie entre le propriétaire actuel et la commune.

<u>Sentier du « Totenweg »</u> : les travaux reprendront à partir de la $1^{\text{ère}}$ semaine d'août pour la prolongation du sentier.

<u>Travaux suite à l'orage du 5 mai 2023</u> : l'entreprise ROKEMANN interviendra au niveau de la cabane des chasseurs et ses environs pour procéder à la remise en état des lieux après l'orage. Le nettoyage est estimé à 1 jour et demi de travail.

12/ Activités des commissions

<u>Commission paritaire</u>: la commission a élaboré un nouveau projet de convention pour le renouvellement de la convention d'occupation des locaux avec la MJC.

La convention est complétée par quelques précisions sur des articles ; il est proposé de fixer une participation à hauteur de 25 % sur chaque prix de location en raison de l'augmentation du prix des énergies et des consommables (électricité, eau, chauffage + maintenance et vidange des poubelles), Ce projet sera soumis au président de la MJC pour avis.

<u>Cinéma Plein air</u> : la séance est prévue pour le vendredi 25 août prochain. Le film est réservé et la convention est signée avec CRCC, prestataire habituel.

L'enveloppe globale attribuée à cette manifestation est estimée à 2 000 euros environ.

<u>Site Internet</u> : le site de la commune est actuellement retravaillé, livraison prévue dans le courant de l'été.

Commission embellissement du village:

- notre commune s'est inscrite auprès de l'ADT pour l'obtention de la 2ème fleur ;
- concernant le jury local, le passage de la délégation est prévu pour le samedi 22 juillet 2023.

13/ Informations / Divers

<u>Opération brioches</u>: l'APBA territoire SUNDGAU (ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace) nous informe que les dates retenues pour la vente des brioches sont du 12 au 17 septembre 2023. Les dons générés par cette vente serviront à réaménager et rénover les espaces de prise en charge du service d'accueil de jour des personnes handicapées mentales.

EFS Grand Est: la prochaine collecte de sang est prévue le mercredi 21 juin, de 16h30 à 19h30.

<u>ADAUHR</u>: le maire assistera aux deux réunions de l'Assemblée Générale prévues le 23 juin prochain à 16h00 puis à 17h30 à MEYENHEIM.

<u>SIVOSC</u> : différents matériels ont été commandés (lave-vaisselle ; I-Pads ; tables et chaises, ...) la livraison est prévue pour fin juin.

La directrice de l'école maternelle, Mme Chantal ROIG a annoncé qu'elle quittait notre école après 16 années de présence chez nous. Elle prendra d'autres fonctions dès la rentrée prochaine.

Elle sera remplacée sur son poste et sa collègue Elisabeth FLUCK prendra la direction de notre école maternelle.

La kermesse de l'école est prévue le vendredi 23 juin de 15h00 à 17h00 ; un cadeau de départ sera remis à Mme ROIG à cette occasion.

<u>Poste au service technique de la mairie</u> : le candidat retenu nous fera part de sa décision pour mercredi à venir, le 14 juin 2023.

<u>Révision du PLU</u> : malgré plusieurs relances auprès du bureau d'études OTE Ingénierie, nous n'avons pas de nouvelles pour la suite de notre dossier. Un courrier leur sera adressé en recommandé avec AR.

<u>Cérémonie de Commémoration</u>: le 3 juin dernier, le maire accompagné de son conseiller délégué Jean-Philippe RUBERT, se sont rendus sur invitation à la Nécropole nationale roumaine à SOULTZMATT pour une cérémonie de commémoration à la mémoire des soldats roumains et italiens.

108 soldats roumains et 12 soldats italiens sont décédés et ont été enterrés à STEINBRUNN-LE-HAUT pendant la Grande guerre de 1914-1918. Ils sont aujourd'hui inhumés à SOULTZMATT.

Tour de table : /

0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 11 minutes La prochaine séance est prévue pour le 10 juillet 2023

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE : (arrivée au point 4)	Floriane BARACCHINI : Absente	Sophie DIENER :
Christian ENTZ:	Germain JUNG : (arrivé au point 8)	Pierre MALATRE :
Angélique MARTIN :	Laëtitia NASTASI : Absente excusée	Jérôme PRUVOT :
J-Philippe RUBERT :	Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER : Secrétaire de séance
Denis WACH :	Céline WALTERSBERGER :	

Délibérations:

N° 1 pour le point 03 : demande de rajout d'un point supplémentaire : tarifs pour le périscolaire ; N° 2 pour le point 04 : validation de projets de travaux de voiries pour la création de la rue des Maréchaux et la création de trottoirs, rues de Flaxlanden et acacias ;

N° 3 pour le point 06 : courrier adressé à M. le Préfet en soutien à la BV pour autorisation de détention d'arme ;

N° 4 pour le point 07 : acceptation d'un chèque suite à vente de bois.